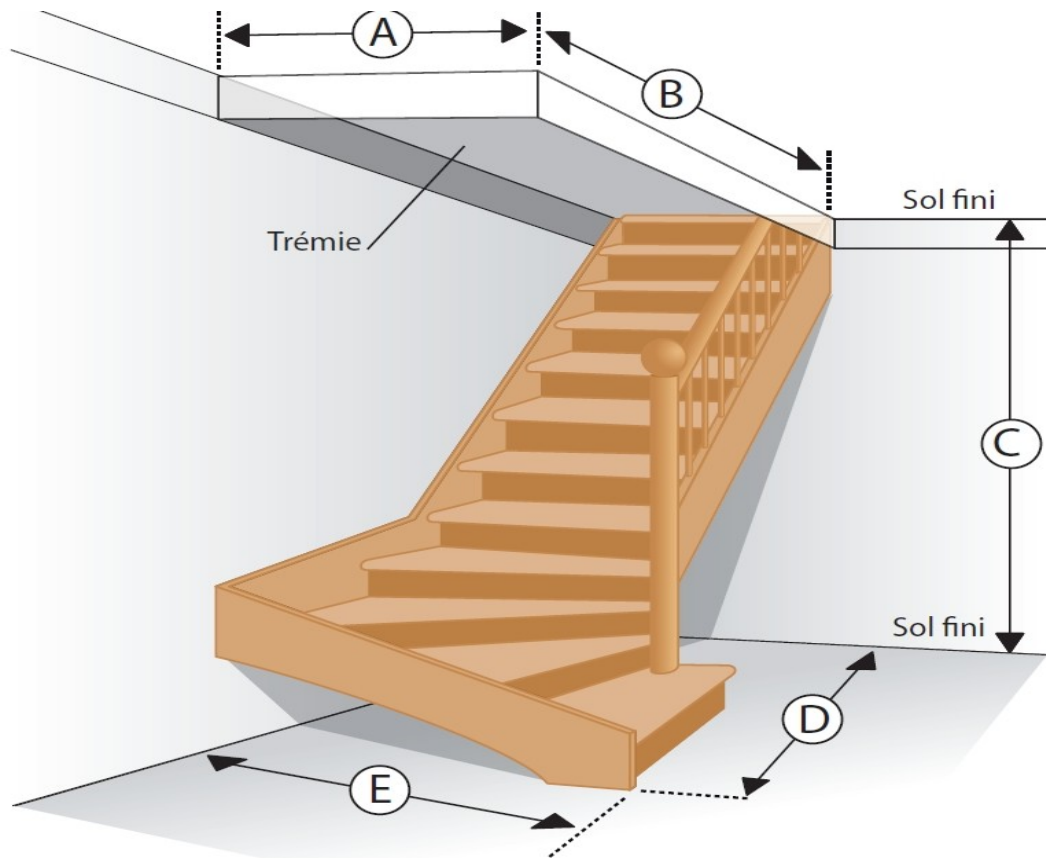


Pose d'un escalier



A	cm
B	cm
C	cm
D	cm
E	cm

Le nombre de cotes à relever pour votre escalier est au nombre de 5 :

- La trémie : c'est l'ouverture dans le plafond.
 - Il faut en relever la longueur (B) et la largeur (A).
 - La hauteur de l'escalier (C) : elle se mesure de sol à sol fini, c'est à dire du sol d'arrivée au sol de départ en tenant compte des épaisseurs des revêtements (carrelage, sol stratifié, parquet, moquette, etc...).
 - Le reculement de l'escalier : c'est l'emplacement disponible au sol pour poser l'escalier soit la longueur (D) et la largeur (E) disponibles pour installer l'escalier le plus confortable possible et respectueux des normes.
- Dans le cas d'un escalier 1/2 tour (ou 2/4 tournant)